

Plan Local d'Urbanisme

5.f. Servitudes d'Utilité Publique

Planche 1 : 1/5000e

Annexe mise à jour par Arrêté du Maire
du : 20 MAI 2015

Le Maire
Bernard FISCHER



2015

PRESCRIPTIONS EDICTEES PAR LE PLU

LEGENDE

AS1 Captage d'eau potable

- Périmètre de protection immédiate
- Périmètre de protection rapprochée
- Périmètre de protection éloignée

AC1 Champ de visibilité de monument historique

AC1 Monument historique :

- Monument classé
- Monument inscrit
- AC2 Site et monument naturel classés ou inscrits

EL11 Interdiction d'accès des propriétés riveraines des routes express et déviations d'agglomération

EL7 Extraction de matériaux

I4 Ligne électrique :

- Ligne électrique aérienne (Haute tension)
- Ligne électrique souterraine (Haute tension)

PT3 Lignes et installations de télécommunication :

- En terrain privé
- En terrain public

T1 Chemin de fer

T5 Servitude aéronautique de dégagement

PT2 Protection de centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles

Zone secondaire de dégagement

Zone spéciale de dégagement



50m

100m

Secteur n°1 du Massif des Vosges à l'Ouest du ban communal

Secteur n°11 du Massif des Vosges à l'Ouest du ban communal

LIGNE EN HAUTE TENSION

LIGNE EN HAUTE TENSION